

Electrolyte Lectroetch 112A

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur de produit : Electrolyte Lectroetch 112A
Autres moyens d'identification : S.O.
Utilisation recommandée : Solution de gravure électrolytique
Restrictions d'utilisation : Aucun connu
Identificateur du fournisseur : Sterling Marking Products Inc., 349, rue Ridout Nord, London (Ontario)
Numéro de téléphone d'urgence : Canada N6A 2N8 1-800-265-5957, 519-434-5785
CANUTEC (613) 966-6666, cellulaire *666

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine sur les communications dangereuses (HCS 2012)

Classification

Irritation oculaire – Catégorie 2B

Éléments de l'étiquette :**Mot d'avertissement : Avertissement****Mentions de danger :**

Provoque une irritation des yeux

Mises en garde :

Gardez le contenant bien fermé

Portez des gants de protection et des lunettes de protection

Se laver soigneusement les mains et la peau après la manipulation

Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux, rincez abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes après les 1 à 2 premières minutes et continuez à rincer pendant plusieurs minutes supplémentaires. Si des effets surviennent, consultez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion, il n'y a pas d'antidote spécifique. Ne provoquez pas de vomissements. Consultez rapidement un médecin.

5,2% du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Description : Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux

Composants dangereux :			
CAS : 7631-99-4		Sodium Nitrate Irritation des yeux. 2A, H319;	2 - 12%
CAS : 1303-96-4 RTECS : ED4588000		Tétraborate disodique, décahydraté Représentant 1B., H360	≤ 2,5%
RTECS : TT 3700000		Secret commercial Bœuf. Sol 2, H272	2 - 12%
		Secret commercial Irritation cutanée. 2, H315; Irritation des yeux. 2, H319	≤ 2,5%

Remarque : Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) et sur la liste de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact visuel : Rincez soigneusement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes après les 1 à 2 premières minutes et continuez à rincer pendant plusieurs minutes supplémentaires. Si des effets surviennent, consultez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau : Rincez immédiatement la zone touchée à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez un médecin en cas d'irritation. Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Jeter les articles en cuir contaminés comme les chaussures et la ceinture.

Ingestion : Ne provoquez PAS de vomissements. Ne donnez jamais quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou en convulsion. Consultez immédiatement un médecin. Si des vomissements surviennent spontanément, gardez la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration de liquide dans les poumons.

Notes au médecin : Pas d'antidote spécifique. Traitement basé sur le bon jugement du médecin et les réactions individuelles du patient. Les secouristes doivent porter attention à l'autoprotection et utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Fluides extincteurs

Milieux d'extinction appropriés :

Pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont préférables si disponibles. Les mousses synthétiques à usage général (y compris l'AFFF) ou les mousses protéiques peuvent fonctionner, mais beaucoup moins efficacement.

Dangers spécifiques découlant du produit :

Matières dangereuses de décomposition et de combustion (dans des conditions d'incendie) :

La fumée peut contenir des composés toxiques et/ou irritants non identifiés. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone, Borane, Oxydes de Boran, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de potassium, Oxydes de chrome et Oxydes de sodium.

Équipement de protection spécial :

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un équipement respiratoire autonome.

SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL**Mesures de précaution personnelles :**

Portez un équipement de protection approprié. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures de précaution environnementales :

Empêcher l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux, digue si nécessaire. Diluer avec beaucoup d'eau.

Procédure de nettoyage :

Les petits déversements peuvent être rincés avec de grandes quantités d'eau; Les déversements plus importants doivent être recueillis pour élimination. Absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un contenant approprié pour l'élimination des déchets.

ARTICLE 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Précautions pour une manipulation sécuritaire :**

Aucune n'a besoin d'autre que les procédures normales de manutention sécuritaire.

Conditions d'entreposage sécuritaire :

Gardez les contenants bien fermés. Conserver à l'abri des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants puissants. Entreposer conformément aux bonnes pratiques industrielles. Tenir à l'abri de la chaleur.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**Contrôles techniques appropriés :****Équipement de protection individuelle****Protection respiratoire :**

Gants : Utilisez des gants résistants chimiquement à ce matériau. Parmi les exemples de matériaux de protection contre les gants acceptables, mentionnons les gants en caoutchouc naturel. Gants en néoprène. Gants en nitrile. Gants en polychlorure de vinyle (PVC). Gants en Viton. **AVIS :** le choix d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation dans un lieu de travail doit également tenir compte de tous les facteurs pertinents en milieu de travail, tels que, mais sans s'y limiter : les autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures et les perforations, dextérité, protection thermique), les réactions potentielles du corps aux matériaux du gant ainsi que les instructions et les spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau : Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les conditions d'utilisation. Le contact avec la peau doit être évité par l'utilisation de vêtements, de gants et de chaussures de protection appropriés, choisis en fonction des conditions d'utilisation et du potentiel d'exposition. Il faut tenir compte à la fois de la durabilité et de la résistance à la perméation. Vêtements imperméables. Bottes imperméables.

Yeux : Lunettes de protection chimique; portez également un écran facial s'il existe un risque d'éclaboussures.

Autres données de protection personnelle : Assurez-vous que les postes de lavage oculaire et les douches de sécurité sont à proximité de l'emplacement du poste de travail. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments. Retirez immédiatement tous les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide.

Couleur : Claire, incolore.

Odeur : Légère.

pH à 20 °C (68 °F) : 9,3
Point d'ébullition : 100 °C/212 °F.
Point de congélation/fusion : Non déterminé
Pression de vapeur : Non déterminée
Densité de vapeur : Non déterminée
% volatil en volume : Non disponible.
Taux d'évaporation : Non disponible.
Solubilité : Complètement soluble.
Viscosité : Non déterminée
Poids moléculaire : Non disponible.
Autre : Non disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité :**

Pas réactif.

Stabilité chimique :

Stable.

Polymérisation dangereuse :

Cela ne se produira pas.

Conditions à éviter :**Matériaux à éviter :**

Matières comburantes. Acides ou bases forts, agents oxydants puissants et agents réducteurs puissants

Produits de décomposition dangereux :

Les produits de décomposition peuvent inclure, sans s'y limiter : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone, Borane, Oxydes de Boran, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de potassium, Oxydes de chrome et Oxydes de sodium.

Renseignements supplémentaires :

Aucune autre remarque.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Voies d'exposition probables :****Ingestion :**

Faible toxicité. De petites quantités avalées accidentellement par rapport aux opérations de manutention normales ne sont pas susceptibles de causer des blessures. Avaler de plus grandes quantités peut causer des blessures.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau et les muqueuses.

Inhalation : Une brève exposition (minutes) n'est pas susceptible de causer des effets nocifs.

Contact visuel : Effet irritant. Provoque une irritation grave des yeux.

Renseignements supplémentaires :**Test aigu du produit :**

Ingrédients	Itinéraire		
Secret commercial	Oral	DL50	3 750 mg/kg (rat)
Secret commercial	Oral	DL50	3 000 mg/kg (rat)
Nitrate de sodium (CAS 7631-99-4)	Oral	DL50	3 236 mg/kg (rat)
	Cutané	DL50	>5 000 mg/kg (lapin)

Cancérogénicité :

Commentaire sur la cancérogénicité : CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) – La substance n'est pas répertoriée, aucun des ingrédients n'est répertorié.

NTP (National Toxicity Program) – Aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration) – Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Toxicité/tératogénicité/embryotoxicité/mutagénicité pour la reproduction : Aucune connue.

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques :

Ingrédients	EC50	Écotoxicité – Puce d'eau
Nitrate de sodium (CAS 7631-99-4)	EC50	6 000 mg/L
Secret commercial	EC50	226 mg/L

Autres renseignements :

Écotoxicité : la matière est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë. Le rinçage de plus grandes quantités dans les drains peut augmenter les valeurs de pH, ce qui peut nuire aux organismes aquatiques.

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ALIÉNATION

Méthode d'élimination des déchets : L'élimination de tous les déchets doit être effectuée conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être recyclés ou éliminés par une installation de gestion des déchets approuvée.

ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT (États-Unis) : Matières non réglementées

Appellation réglementaire du DOT : Lectroetch Electrolyte 112A

Classe de danger DOT : Matières non réglementées

Numéro UN du DOT : Matières non réglementées

Groupe d'emballage du DOT : Matières non réglementées Matières non réglementées

Quantité DOT à déclarer (Ib) : Non disponible.

Remarque : Aucune autre remarque.

Polluant marin : Non.

TMD (Canada) :

Nom réglementaire du TMD : Electrolyte 112A de Lectroetch

Classe de danger : Matières non réglementées

Numéro UN : Matières non réglementées

Groupe d'emballage : Matières non réglementées

Remarque : Aucune autre remarque

Polluant marin : Non.

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

État de l'inventaire de la TSCA des États-Unis : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste d'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou sont exemptés.

État de l'inventaire canadien de la LIS : Tous les composants de ce produit sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS), sur la Liste extérieure des substances (LES) ou exemptés.

Remarque : Non disponible.

Règles réglementaires américaines :

Proposition 65 de la Californie : Non répertoriée.

Liste du droit à l'information de l'AM : Non répertoriée.

Liste du droit à l'information du New Jersey : Non répertorié.

Liste du droit à l'information de la Pennsylvanie : Non répertorié.

Classe de danger du SIMDUT :

Irritation cutanée – catégorie 2; Irritation oculaire – Catégorie 2A

Pictogrammes de danger :



Droit de l'État à l'information		
CAS : 7631-99-4	 Sodium Nitrate Irritation des yeux. 2A, H319; Bœuf. Sol 2, H272	2 - 12%
CAS : 1303-96-4 RTECS : ED4588000	 Tétraborate disodique, décahydraté Représentant 1B., H360	≤ 2,5%
RTECS : TT 3700000	 Secret commercial Bœuf. Sol 2, H272	2 - 12%
	 Secret commercial Irritation cutanée. 2, H315; Irritation des yeux. 2, H319	≤ 2,5%

ARTICLE 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Renseignements supplémentaires : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement canadien sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Avis de non-responsabilité : AVIS AU LECTEUR : Sterling Marking Products Inc. décline toute garantie expresse ou implicite de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, en ce qui concerne le produit ou les informations fournies dans les présentes, et ne sera en aucun cas responsable des dommages accessoires ou consécutifs.

N'utilisez pas les renseignements sur les ingrédients et/ou les pourcentages d'ingrédients dans la présente FDS comme spécification du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, veuillez consulter une fiche technique du produit et/ou un certificat d'analyse. Vous pouvez les obtenir auprès de votre bureau de vente local de Sterling Marking Products Inc.

Tous les renseignements qui y figurent sont fondés sur des données obtenues auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que l'information soit jugée exacte, Sterling Marking Products Inc. ne fait aucune déclaration quant à son exactitude ou à sa suffisance. Les conditions d'utilisation sont indépendantes de la volonté de Sterling Marking Products et, par conséquent, les utilisateurs sont responsables de vérifier ces données dans leurs propres conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient à leurs fins particulières et ils assument tous les risques liés à leur utilisation, à leur manipulation et à leur élimination, ou de la publication ou de l'utilisation de : les renseignements contenus dans le présent document. Ces renseignements ne concernent que le produit désigné dans le présent document et ne se rapportent pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre procédé.

Fin de la FDS.